



Santé, protection et sécurité

Introduction

AngloGold Ashanti (AGA) s'engage à assurer la santé, la sûreté et la sécurité de son personnel et des communautés dans lesquelles elle travaille. Pour y parvenir, nous favorisons des environnements de travail qui donnent la priorité aux pratiques et aux systèmes de travail sûrs et nous encourageons chacun à prendre la responsabilité de sa sécurité et de celle des autres. Dans la poursuite de ces objectifs, nous cherchons à améliorer constamment nos pratiques en matière de santé, de protection et de sécurité.

La portée de cette politique est globale et elle s'applique à tous les directeurs, employés, entrepreneurs et consultants d'AGA. Toute référence à AGA inclut ses filiales et sociétés affiliées, y compris toutes les mines individuelles qui opèrent en leur propre noms.

Principes

Nous nous engageons à assurer la santé, la sécurité et le bien-être de notre personnel.

La sécurité étant notre première valeur, nous nous engageons à créer et à maintenir des lieux de travail qui favorisent la santé, la sécurité et le bien-être de notre personnel. Nous nous engageons à éliminer les fatalités, les blessures et les maladies liés au travail en éliminant ou en minimisant les dangers et les risques pour la santé, la protection et la sécurité. Aucune activité ne sera entreprise si elle ne peut être réalisée en toute sécurité et sans avoir d'impact négatif sur la santé et la sécurité.

Notre objectif est de maintenir les personnes en bonne santé, de les protéger contre les expositions sur le lieu de travail qui peuvent nuire à leur bien-être physique, émotionnel ou psychologique, et de garantir leur capacité à travailler en bonne santé. En nous efforçant d'atteindre ces résultats, nous fixons des normes de santé, de protection et de sécurité et nous nous conformons aux lois et réglementations applicables dans les pays où nous opérons et aux engagements volontaires que nous avons adoptés.

Chacun a un rôle à jouer.

Donner la priorité à la santé, la protection et la sécurité est un effort collectif. Notre objectif est de favoriser une culture de la santé, de la protection et de la sécurité fondée sur la responsabilité individuelle et collective, dans laquelle les personnes assument la responsabilité de leur santé, de leur protection et de leur sécurité et de celles des autres, partagent leurs expériences et apprennent les unes des autres. Pour contribuer à l'instauration de cette culture, nous consulterons nos collaborateurs et, le cas échéant, leurs représentants sur les questions de santé et de sécurité. Nos dirigeants sont très visibles et engagés dans le soutien d'une culture d'absence d'accidents mortels, de blessures et de maladies.

Pour favoriser un lieu de travail sain, sûr et sécurisé, nous nous engageons à employer des personnes compétentes et capables. Nous voulons nous assurer que notre personnel possède les aptitudes, les connaissances et les compétences appropriées pour effectuer son travail conformément à nos attentes en matière de santé, de protection et de sécurité afin de pouvoir identifier, évaluer et atténuer de manière proactive les risques en matière de santé, de protection et de sécurité.

CE DOCUMENT N'EST PAS CONTRÔLÉ EN FORMAT PAPIER			
Nom du document	Politique de santé, de protection et de sécurité		1 of 2
Propriétaire du document	Directeur général	Dernière approbation par	Conseil de l'AGA
Date de l'émission	16/11/2022	Date de la prochaine révision	1/11/2025



Nous nous efforçons de gérer efficacement la sécurité.

Nous nous engageons à protéger notre personnel, nos actifs et la réputation d'AGA. Notre objectif est de créer un environnement sécurisé pour nos opérations. Pour ce faire, nous développons et mettons en œuvre un système de gestion des risques de sécurité qui est détenu et défendu à tous les niveaux d'AGA.

En matière de sécurité, nous nous conformons aux lois et réglementations applicables dans les pays où nous opérons et aux engagements volontaires que nous avons adoptés. Lorsque nous opérons dans des zones de post-conflit et de faible gouvernance, nous veillons à ce que le déploiement de nos forces de sécurité soit conforme aux [principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme](#).

Nous cherchons à améliorer constamment nos pratiques en matière de santé, de protection et de sécurité.

Nous nous engageons à améliorer continuellement nos systèmes et pratiques en matière de santé, de protection et de sécurité. Dans le cadre de nos engagements en matière de santé, de sûreté et de sécurité, nous nous efforçons d'instaurer une culture de sensibilisation aux risques et de former notre personnel pour qu'il devienne un expert en la matière, afin qu'ensemble nous puissions identifier, évaluer et atténuer de manière proactive les risques en matière de santé, de protection et de sécurité et garantir un environnement de travail sûr et sain.

CE DOCUMENT N'EST PAS CONTRÔLÉ EN FORMAT PAPIER

Nom du document	Politique de santé, de protection et de sécurité		2 of 2
Propriétaire du document	Directeur général	Dernière approbation par	Conseil de l'AGA
Date de l'émission	16/11/2022	Date de la prochaine révision	1/11/2025